

## le mot du président

Depuis plusieurs années maintenant, l'exclusion s'amplifie et s'installe en Rhône-Alpes.

Le 15 octobre 2004, lors de la présentation de notre Dossier annuel, M. Lacroix, Préfet de région, a reconnu la gravité de la situation et son « importance pour tous ceux qu'elle frappe comme pour l'ensemble de notre société et son modèle démocratique ». Il a détaillé les grands axes de la politique de l'Etat, repris dans le plan Borloo, en déclinant régionalement les objectifs et les moyens alloués aux trois principaux champs : emploi, logement, égalité des chances. En matière d'emploi, il prévoit le soutien de l'insertion par l'activité économique, le développement de l'économie sociale et solidaire et l'offre de 30 000 contrats d'activité par an. En matière de logement, le plan prévoit un accroissement du parc locatif social de 9 360 logements par an pendant 5 ans, la mobilisation du parc privé et la lutte contre l'habitat indigne. Enfin, quant à l'égalité des chances, la priorité portera sur la lutte contre l'illettrisme, l'amélioration de l'accueil des publics en voie de déscolarisation, l'accueil des populations immigrées, notamment des femmes et des demandeurs d'asile. Toutes ces mesures vont dans le sens des préconisations de la MRIE avec cependant deux préoccupations, sur lesquelles nous resterons attentifs : le contexte de décentralisation sera-t-il favorable à leur mise en œuvre ? Des restrictions budgétaires, qui réduiraient la portée de ce plan ambitieux, sont-elles à craindre ?

Robert Fiehrer  
Président

## sommaire

- Le mot du président, par Robert Fiehrer p. 1
- L'éditorial Emmanuel Estève p. 1
- Le dossier : Depuis le début de la décennie, la situation sociale et économique d'un nombre grandissant de rhônalpins se détériore. p. 2/3
- Le dossier : Droit au logement et droit à la ville : un habitat de qualité pour tous ? p. 4/5
- Fiches d'expérience p. 6/7
- La parole à... Marie-Odile Novelli p. 8
- La vie de la MRIE p. 8

## éditorial

*En ces temps où chacun commémore ses morts, il nous a paru important de publier ce texte d'un ami. Elle vient en écho à l'initiative « en mémoire des morts sans toit », qui s'est tenue le 4 novembre pour la deuxième année, dans l'atrium de l'Hôtel de Ville. La façon dont une société traite ses morts dit quelque chose de la façon dont elle traite les vivants et c'est dans la trace de rites funéraires que les paléo-archéologues détectent la présence d'une société humaine. Que diront les générations futures de la nôtre ?*

**Geneviève Decrop**

Dans une pelote de nœuds, il y a deux bouts. Quand on n'arrive pas à démêler un bout, on essaye l'autre. Beaucoup de gens ont étudié comment on devient « SDF ». Le problème n'a pas beaucoup avancé et dans le même temps, le nombre de SDF s'est accru, rajeuni et internationalisé de façon alarmante. On pourrait peut-être essayer de partir de l'autre bout : comment finissent les SDF ?

Je n'aurais de moi seul jamais pensé cela ; j'y suis obligé par une amie qui vient d'être enterrée dans le « terrain général ». Je n'avais aucune chance en effet d'être convié à l'enterrement d'un SDF : la solitude n'envoie pas de faire-part. Comme cette amie avait travaillé sur l'exclusion sans se payer de mots et qu'elle s'efforçait de faire regarder la réalité en face à des « acteurs sociaux » qui ne le voulaient surtout pas, je suis porté à voir là son dernier clin d'œil provocateur, ainsi qu'une invitation à continuer sa tâche.

Napoléon, dans sa grande générosité, a confié l'enterrement des indigents aux municipalités. On trouve ainsi une trentaine de boîtes de béton côte à côte dont le couvercle (en béton lui aussi) dépasse juste du sol. La fourche d'un fenwick, avec son chauffeur, sont là pour refermer la boîte. Après cinq ans, on fait de la place, on incinère et on répand les cendres sur la pelouse du « jardin du souvenir ». Voilà comment notre société achève les SDF : on leur accorde avec générosité la boîte en béton qu'ils ont refusé toute leur vie, à titre gratuit pour cinq ans dans l'anonymat le plus absolu.

Le cimetière est le lieu social par excellence puisque tous les humains s'y retrouvent côte à côte, hommes et femmes, quelque soient l'âge, le handicap, l'origine sociale, la culture, la race, la religion. Mais la mort confirme avec éclat l'inégalité des humains durant leur vie. Certes, les apparences sont sauvées, puisqu'ils seront, pour une fois, à l'abri dans le béton. Mais de leur existence, nulle trace, ni sur un registre, ni sur un bout de pierre ou de bois, encore moins sur un bout de terre. Ils n'avaient pas leur place sur terre, ils en auront encore moins après. Ils sont ceux que la société a accepté de sacrifier. Le « carré des indigents » est la façon dont, ensuite, la démocratie efface les traces du sacrifice. Nous avons tous accepté ce tour de passe-passe.

Depuis toujours installés dans la norme, nous nous préoccupons toute notre existence d'avoir une place. A toute occasion de la vie, chaque jour, cette angoisse d'avoir une place nous tenaille. Comment ne comprenons-nous pas la terreur de celui qui est sûr d'avance qu'il n'y a pas de place pour lui dans la maison du rendez-vous de tous les humains ? Si les SDF n'y ont pas de place, comment ne seraient-ils pas terrorisés par la mort, sûrs qu'ils sont d'y être seuls pour l'éternité ? Se supprimer avec l'alcool ou la drogue, c'est mettre fin à l'angoisse de l'abandon éternel. L'être humain ne veut pas crever « comme un chien », il veut mourir. Même si personne ne nous accompagne quand nous rendons notre dernier souffle, un autre sera là pour nous remettre au sein de la terre. Qu'un autre humain nous enterre, c'est ce qui rend la mort humaine. Si on ne peut pas compter sur cet autre inconnu, comment ne pas douter de son existence propre ? Après n'avoir existé pour personne, n'être mort pour personne ...

Ils ne demandent pas grand-chose : juste leur faire une place. Si nous acceptons, peut-être alors que notre propre angoisse devant la mort reprendrait elle aussi une place « normale ». La seule norme, c'est la mort et grâce à elle, nous sommes tous égaux... si nous le voulons bien.

**Emmanuel Estève**

# Depuis le début de la décennie, la situation sociale et économique d'un nombre grandissant de rhônalpins se détériore

par Genevière Decrop

DOSSIER

**En ce qui concerne les revenus**, au moins **530 000** personnes vivent en Rhône-Alpes avec moins de 720 euros par mois (prestations sociales comprises), soit un peu plus de 220 000 foyers. *Au moins*, parce que ne sont pas comptabilisés dedans les familles d'agriculteurs, les étudiants, les demandeurs d'asile... et ceux qui ne font pas valoir leurs droits pour des raisons variées. 720 euros, c'est à peu près ce qu'on appelle le « seuil de pauvreté » (c'est-à-dire la moitié du revenu médian), calculé selon les méthodes de la DRASS, qui y inclut les prestations sociales. Les familles qui disposent de tels revenus sont, pour la plupart d'entre elles, titulaires d'un « minimum social » et dans ce cas, leurs revenus sont bien inférieurs à ce seuil. On en connaît approximativement le nombre en additionnant les quatre principaux : le Revenu Minimum d'Insertion, l'Allocation Adulte Handicapé, l'Allocation Parent Isolé, et l'Allocation Spécifique de Solidarité. Leurs montants oscillent autour de 500 euros mensuels pour une personne seule<sup>(1)</sup>. En 2003, on comptait **170 312** titulaires, dont un peu plus de 70 000 pour le seul RMI. Depuis le début des années 1990, ce chiffre augmente inexorablement, en dépit de quelques reculs temporaires : de 115 963 en 1992 à 167 447 en 2000.

un grand nombre a dû accepter une déqualification, des conditions de travail plus pénibles, des horaires et des jours inhabituels ou des rémunérations plus basses que ce à quoi leur qualification et leur expérience pourraient les faire prétendre.

Il y a ensuite tous **les gens en sous-emploi et en emploi temporaire et précaire**, de manière non désirée et dont le nombre augmente tendanciellement. Ils recherchent un emploi meilleur et plus stable, à temps plein ou à temps partiel. Une grande partie est inscrite à l'ANPE, (mais certains, en nombre indéterminé, y ont renoncé par découragement ou pour d'autres raisons). Ceux qui sont inscrits à l'ANPE le sont dans des catégories<sup>(2)</sup>, qui ne sont pas incluses dans le calcul du taux de chômage officiel. Si on ajoute ces chiffres à ceux de la catégorie 1 utilisés pour fabriquer ce taux, on a 343 000 personnes au chômage total ou partiel, soit 14 % de la population active Rhônalpine. Ces personnes sont hors du

## Dans le même temps, la situation ne s'est pas améliorée sur le plan de l'emploi

Le taux de chômage affiché en 2003 en Rhône-Alpes est de 9 %. Là aussi, avec des hauts et des bas, il se maintient à un niveau élevé tout au long de la dernière décennie et depuis quelques années, il

augmente : de 7,3 % en 2000 à 7,7 % en 2001, 8,2 % en 2002, puis 9 % en 2003. L'année 2004 ne va pas inverser la tendance.

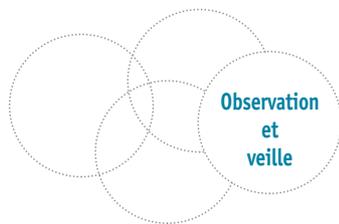
Cependant, ce chiffre ne rend compte que d'une partie de la réalité du chômage, en volume et en nature. Il y a d'abord le phénomène le plus préoccupant : **le chômage de longue et même de très longue durée**

(plus de 2 ans). Celui-là a tendance à croître et il représente plus du quart des chômeurs. Depuis 1990, c'est devenu un phénomène massif qui oscille entre **1/3 et 1/4 du chômage enregistré**. Une bonne partie de ces personnes finissent par retrouver du travail (une enquête de la DRTEFP les évalue à près des 3/4 en 2001). Mais parmi eux

## méthodologie

Dresser l'état des lieux de l'exclusion suppose de croiser les statistiques disponibles recueillies auprès des administrations régionales (CAF, DRASS, DRTEFP, DRE ...) et de construire des « indicateurs ». Ceux-ci ne renvoient pas une image exhaustive de la réalité, mais indiquent seulement des tendances et pointent des phénomènes. Mais encore faut-il, pour faire « parler » les chiffres, les remettre en perspective dans la durée et dans les contextes plus larges où les problèmes

se rapportent, et enfin valider les diagnostics établis. Et bien-sûr se poser des questions pertinentes. Pour cela, nous avons une méthode, qui est aussi une éthique : nous nous efforçons de faire tout cela au plus près des acteurs concernés – administrations, chercheurs, associations, experts - et en les amenant à confronter leurs points de vue. Pour ce dossier, nous avons mobilisé 25 personnes, représentant 16 organismes différents, de compétence départementale ou régionale.



droit commun de l'emploi, si le droit commun, c'est un emploi stable et raisonnablement rémunérateur, exercé dans des conditions décentes. Dans ces statistiques, il y a ceux qu'on appelle les « **travailleurs pauvres** » dont on ne peut évaluer le chiffre précisément en Rhône-Alpes (au plan national, on les évalue autour de 1,4 million).

Il faut souligner que tout ceci se déroule dans un contexte économique, certes difficile, mais qui n'est pas un état de crise. Bon an, mal an, depuis le début 90, sauf en 1993, l'économie affiche une certaine croissance, et des emplois sont créés, sauf en 2003, où la région perd 5 000 emplois. Cependant les emplois créés le sont principalement dans le tertiaire et le commerce, tandis qu'il en disparaît dans l'agriculture, l'industrie, le bâtiment. Les transferts ne peuvent se faire mécaniquement. Et, en effet, à observer les tendances récentes du chômage, on voit que rien n'est mécanique : alors que les secteurs du bâtiment et de la restauration éprouvent des difficultés à recruter, les gens qui ont fait des études longues (bac + 3 et 4) ont de plus en plus de difficultés à trouver du travail, et tandis que de plus en plus de jeunes sortent de l'enseignement initial avec un diplôme, **le chômage touche très fortement les jeunes de moins de 26 ans**. Le décalage entre l'offre et la demande d'emplois renvoie à des causes certainement plus complexes qu'un simple problème d'adaptation de la formation aux besoins de l'économie. Quoiqu'il en soit, il reste que toute une génération a fait un effort sans précédent de formation, suivant en cela les préconisations de leurs aînés – un effort dont les résultats sont loin d'être à la hauteur des promesses initiales.

## Sur ce fond de marasme pour une partie non négligeable de la population, la crise aiguë du logement vient ajouter la touche qui déstabilise les équilibres précaires d'un grand nombre de foyers.

**C**ette crise est telle que l'on voit revenir des formes d'habitat que l'on avait cru résorbées, depuis le fameux « coup de gueule » de l'Abbé Pierre en 1954. On estime que **100 000 personnes vivent** en Rhône-Alpes **dans un habitat dit « indigne »**. En conclusion, il faut insister sur les glissements des phénomènes d'**exclusion sociale** au cours des vingt dernières années. Alors que la pauvreté touchait surtout le milieu rural et les personnes âgées, elle **touche** maintenant davantage des **populations jeunes, urbaines** et de plus en plus **des gens au travail**. Il ne suffit plus de travailler pour avoir un revenu décent. L'exclusion prend également le visage de la discrimination identitaire ou de l'exclusion de l'accès aux droits fondamentaux, comme celle qui touche les demandeurs d'asile politique en surnombre par rapport aux capacités du dispositif d'accueil, ou celle qui touche les Gens du Voyage, parce que nombre de communes rechignent à aménager les aires d'accueil, comme la Loi Besson les y oblige. Surtout elle tend de plus en plus à prendre le visage de la ségrégation spatiale et de l'inégalité sociale, et cela n'est pas le moins préoccupant.

(1) 417 € pour le RMI, 587 € pour l'AAH, 530 € pour l'API, environ 400 € pour l'ASS.

(2) Les catégories 2, 3, 6, 7 et 8, pour les personnes en emploi partiel ou temporaire qui recherchent un emploi stable, de meilleure qualité, à plein temps ou à temps partiel.

## paroles d'acteurs

### • une assistante sociale du Rhône :

« Depuis le mois de septembre dernier, les allocataires du RMI, qui n'ont pas renvoyé dans les temps leur Déclaration Trimestrielle de Ressources se voient suspendre immédiatement et dans sa totalité leur RMI, au lieu de la moitié, comme cela se pratiquait auparavant. Pour certains, une telle mesure peut être dramatique.

NB : Selon la procédure antérieure, le préfet décidait d'une avance de 50 % du montant pendant un mois. Entre temps, les services faisaient une relance, et ce n'est qu'en cas d'échec de celle-ci que le versement était suspendu et ne se transformait en suppression qu'au terme d'une nouvelle relance ».

## entendu à Roanne

### • des travailleurs sociaux :

« Nous voyons arriver dans certains villages des citadins en situation de grande marginalité, couples avec ou sans enfants, hommes ou femmes isolés, qui espèrent que le milieu rural sera pour eux un nouveau démarrage. Mais c'est un mirage pour beaucoup et ils sont plutôt la proie de logeurs privés peu scrupuleux qui leur louent des bâtiments très dégradés à des prix calculés selon leurs revenus (les minima sociaux pour la plupart) ».

# « Droit au logement et droit à la ville : un habitat de qualité pour tous ? »

par Nathalie Monnier-Brabant

## DOSSIER

Le secteur de l'immobilier se porte plutôt bien en Rhône-Alpes : les prix ont explosé et les agences immobilières poussent comme des champignons. Parallèlement, le nombre de « mal logés » a lui aussi considérablement augmenté. Paradoxal ? Pas si sûr, si on examine les termes de la crise que traverse actuellement le logement : structurée par des mécanismes marchands, l'offre de logement est insuffisante et inadaptée. Le retard accumulé depuis vingt ans, en matière de construction de logements sociaux, s'accompagne, dans un contexte de précarisation des situations professionnelles et d'évolution des structures familiales, d'un déficit alarmant de l'offre « accessible » pour les plus pauvres, y compris des salariés. Au delà d'un bien d'investissement, le logement est devenu un bien spéculatif, difficile d'accès pour une large frange de la population. Pour les plus pauvres, il est également synonyme de mal-être, de relégation et de discrimination. Autant de réalités qu'il convient d'examiner, en partant de l'expérience des personnes concernées et en croisant leur savoir avec l'expertise des acteurs du logement.

- **développer l'offre de logements accessibles pour tous**, mais aussi créer des réponses spécifiques d'hébergement (y compris des « pensions de familles » pour ceux qui ne peuvent accéder à un logement autonome), afin de rendre possibles les « parcours résidentiels » des personnes. Les difficultés rencontrées en matière de logement sont multiples et nécessitent, en conséquence, des réponses diversifiées ;

- **mieux prendre en compte le poids financier que représente le logement**.

La réflexion conduite par la MRIE pour son Dossier Annuel 2004 a ainsi permis d'analyser les difficultés vécues par les « mal logés » et de prendre en compte leurs préoccupations. **La qualité de l'habitat est alors apparue comme un enjeu essentiel**. En effet, si les ménages les plus défavorisés ont bénéficié de l'amélioration générale du confort dans les logements, il n'en demeure pas moins que de fortes inégalités subsistent : situations de surpeuple-

ment plus fréquentes, logements plus vétustes. **Un véritable marché de l'habitat indigne est réapparu**, en ville comme à la campagne. Mais la qualité du logement englobe également le quartier et plus globalement son environnement. Or, le cadre de vie des ménages les plus pauvres en secteur urbain s'est dégradé, ces quinze dernières années (bruit, violences, vandalisme, etc.). Ainsi, **le droit au logement ne se réduit pas à « un toit »** : au-delà de la protection

offerte par un logement, les personnes revendiquent un logement adapté et un environnement de qualité, mais aussi un accès aux services et aux transports en commun. De plus, elles demandent que leurs attentes soient prises en compte dans les orientations des politiques de l'habitat, en rendant possible leur participation aux instances de décision.

**Le logement est une sécurité de base** auquel tout individu a droit. Pour assurer cette protection, il est nécessaire de :

Face à la hausse générale des loyers et des charges, notamment dans le secteur privé, les ménages voient en effet leur budget déstabilisé<sup>(2)</sup>, d'où le recours aux aides d'urgence. L'enjeu est d'assurer une véritable « sécurité locative » en rendant l'accès aux fonds d'aide pour le logement plus simple et plus rapide, mais aussi en mettant en œuvre une réelle politique de solvabilisation des ménages les plus pauvres et de politique de prévention des

## méthodologie

La réflexion conduite par la MRIE autour du logement a mobilisé environ quatre-vingt personnes dans la région, dont des habitants de la Loire, de l'Isère et du Rhône. La démarche a permis d'animer un débat construit à partir des préoccupations d'habitants en difficulté de logement : la mise en œuvre du droit au logement, la qualité de l'habitat et le poids financier du logement. Deux groupes de travail ont été constitués, regroupant d'un côté élus, bailleurs sociaux, pouvoirs publics, associations, de l'autre des habitants mobilisés par l'association villeurbanaise pour le droit au logement (AVDL). Un

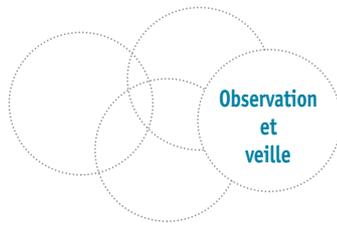
compte-rendu des constats, des questions et des pistes de travail a permis des allers-retours entre les deux groupes, avant leur rencontre, le 4 juin 2004 à St Etienne. Cette journée régionale était introduite par une vidéo de Moderniser Sans Exclure, réalisée avec des habitants de St Etienne. D'autres acteurs de la région (habitants, professionnels, militants associatifs) ont également été mobilisés pour compléter les analyses et rendre compte d'initiatives particulièrement intéressantes. Cette démarche s'est conclue par une présentation régionale en octobre, associant habitants et professionnels

impayés (aides aux travaux pour réduire les charges, actions d'éducation et d'information auprès des ménages pour les économies d'énergie, etc.).

Au delà de l'enjeu de « protection » des personnes, il apparaît important, aussi, de leur permettre de mieux connaître et défendre leurs droits, de construire elles-mêmes leur parcours résidentiel. Il s'agit tout d'abord de reconnaître et de **rendre possible la capacité de choix pour les plus pauvres** car, aujourd'hui, la mobilité devient pour eux impossible (demandes de mutation non satisfaites) ou elle est au contraire subie (conséquences des politiques de rénovation urbaine et de l'évolution du parc immobilier). Cela passe également par **un partenariat entre habitants et professionnels** pour améliorer la connaissance des droits et devoirs de chacun, ainsi que la compréhension du contexte dans lequel s'effectuent aujourd'hui les demandes de logement (état du marché, jeux d'acteurs, procédures, etc.) et donc des contraintes et des marges de manœuvre possibles. Les plus en difficulté soulignent en effet l'opacité et la complexité des procédures donnant accès au logement.

Au-delà de cet enjeu de « promotion », se joue celui du « pouvoir » des personnes, de **leur implication dans la politique de l'habitat**. Un réel partenariat avec tous les acteurs concernés est aujourd'hui reconnu comme nécessaire, mais qu'en est-il de la place des plus désavantagés dans ce processus ? Comment les personnes sont-elles associées aux réflexions sur le devenir de leur quartier et dans les instances de décision liées au logement ?

L'habitat est aujourd'hui perçu comme le miroir des mutations économiques et sociales, même si le logement ne peut résoudre tous les problèmes sociaux (échec scolaire, chômage, isolement des



personnes, etc.). **Certaines populations subissent en effet un véritable « marquage social »** dans leur recherche de logement, lié à l'absence ou à la précarité de leurs revenus, à leur patronyme, ou tout simplement parce qu'elles ont une famille nombreuse. Inéluctablement, ceux qui subissent ces discriminations sont repoussés vers des zones d'habitat dégradé, tandis que les couches moyennes et supérieures se mobilisent pour constituer des espaces d'habitat dont il s'agit de protéger le « standing » de l'intrusion de familles différentes par l'origine sociale ou ethnique. La lutte contre toutes les formes de discriminations doit devenir une priorité car c'est la question du « vivre ensemble » qui est posée. De nombreux acteurs se mobilisent pour rappeler que **le droit au logement occupe une place centrale dans la lutte contre l'exclusion** et que **l'Etat doit en être le garant**. Ils souhaitent que le logement soit reconnu comme un bien spécifique, que les pouvoirs publics, notamment dans le cadre de l'actuelle décentralisation, se donnent le droit d'intervenir sur le marché et qu'ils disposent, pour cela, d'outils d'intervention efficaces.

(2) Entre 1988 et 2002, les loyers des ménages pauvres ont augmenté de près de 80 %, soit davantage que leurs revenus (30%), et légèrement plus que les loyers des autres ménages (71 %). La part consacrée aux dépenses de logement (taux d'effort brut) est ainsi passée de 29 % en 1988 à 40 % en 2002. Après intervention des aides personnelles au logement, les ménages locataires dépensent encore un quart de leurs revenus pour leur logement.

## paroles d'acteurs

« Le logement, ce n'est pas seulement un toit, c'est un espace où s'enracinent l'identité, les relations privées et sociales, à condition qu'on puisse se l'approprier, en faire un chez soi. »

Elizabeth Maurel, chercheur

« Il ne suffit pas de disposer d'un logement pour que la question du droit au logement soit résolue (...) Pourquoi faudrait-il que ceux qui ont les ressources les plus faibles ne puissent pas avoir le choix de leur logement et de leur environnement ? »

René Ballain, chercheur

« Quand on est pauvre, le droit qui nous est accordé nous ressemble, il est pauvre aussi. Nous sommes mal vus et le droit qu'on nous accorde est un droit minimum. C'est vrai pour le logement. (...) Pour changer le regard qu'on porte sur nous, nous devons avoir les mêmes droits que tous. »

Université Populaire d'ATD Quart-Monde

« Avec un logement, on commence à souffler, on a un chez soi. Après, on peut faire des démarches pour redémarrer le travail, avoir des objectifs. »

Groupe d'habitants de l'AVDL

« Dans un contexte d'explosion des prix de l'immobilier et de forte tension sur les finances publiques, quelles seront les marges de manœuvre des collectivités pour améliorer l'offre destinée aux ménages modestes et démunis ? (...) Quels moyens conservera l'Etat pour assurer la solidarité nationale ? »

Michel Rouge, chargé de mission habitat

« Qui aujourd'hui est garant de la mise en œuvre des politiques de construction et d'attribution nécessaires pour l'accès au logement des plus pauvres ? »

François Guillot, ATD Quart Monde



## Fiche d'expérience

« Agir avec » les personnes  
Quand des personnes du Quart-Monde et  
des travailleurs sociaux produisent ensemble  
un carnet de bord pour faciliter l'accès au logement de tous

**L**e projet « **Agir avec** » est une coopération entre des familles militantes du mouvement ATD Quart-Monde, des bénévoles de l'association et des travailleurs sociaux (CAF et Conseil Général de la Loire) pour la conception et la rédaction d'un document d'information sur le logement.

### Trois types d'acteurs dans une collaboration exigeante mais très enrichissante

**D**eux assistantes sociales et une conseillère en économie sociale et familiale se sont engagées volontairement dans cette action, de septembre 2002 à décembre 2003. Issues de deux institutions différentes, elles ont offert aux familles une certaine complémentarité. Leur souci mutuel, dans la préparation de la rencontre, était que « *quelque chose de vrai s'instaure* ».

Les quatre familles militantes d'ATD engagées ont, quant à elles, pu apporter les connaissances issues de leur expérience quotidienne. L'animation par deux bénévoles d'ATD Quart-Monde a permis d'assurer l'assiduité des familles ainsi qu'un travail d'accompagnement autour des séances, en particulier pour la préparation des interventions publiques qui ont eu lieu dès le troisième mois de travail.

Les familles, les bénévoles et les professionnelles se sont rencontrés tous les quinze jours pendant dix-huit mois. Il n'a pas toujours été facile de travailler ensemble : même après la période d'« *apprivoisement mutuel* », tous parlent d'un « *creux de la vague* », un moment où « *l'on croyait qu'on n'y arriverait pas* ». Le choix de l'outil et le travail de mise en forme ont été très longs. Il a fallu être inventif pour solliciter les idées : le groupe a visité des HLM, rencontré des bailleurs... Ce fut un travail long et exigeant mais qui a porté ses fruits.

### Un outil pour permettre à chacun de faire des démarches logement de façon autonome

**P**our préparer sa réalisation, une liste de questions portant sur le logement a été écrite par des familles d'ATD aidées par les bénévoles. Base de travail du groupe, ce questionnement forme la trame du document qui a pris la forme d'un agenda, publié en 5000 exemplaires. Il contient les réponses aux questions énoncées par les familles, les adresses de toutes les structures utiles dans le département de la Loire, mais aussi des textes et poèmes, des pages de conseils et astuces... Le contenu concerne à la fois l'**accès** au logement (attribution, poids financier, démarches), l'**environnement**, le quartier (respect de la propreté, sécurité) et les démarches pour éviter les **expulsions** (droits et devoirs des huissiers...). Michèle Clavelloux, militante d'ATD Quart-Monde, est fière d'avoir contribué à créer ce support, « *pour que les gens arrivent à se gérer tout seuls, sans être obligés de passer dans des bureaux* ».

### Les relations travailleurs sociaux / usagers semblent être l'apport le plus fort de cette expérience

**D**ans ce travail, c'est la construction d'une relation de confiance qui a marqué les esprits. La coopération a bénéficié de conditions spécifiques, à la fois par le **temps** qui était accordé, hors du contexte d'urgence qui pèse trop souvent sur les rencontres professionnels/usagers

et par le **lieu** des rencontres : ce sont les familles qui recevaient les professionnelles dans le local d'ATD et non l'inverse. Il convenait ici de se positionner comme des « partenaires », tous les participants le disent. Des rapports de « confiance », « chaleureux » ont été construits. Les professionnelles se sont présentées en donnant quelques aspects de leur vie pour se mettre « sur le même plan » que leurs partenaires de travail. Le lien était « fort », mais il n'est pas allé jusqu'à une relation « privée ». Un certain équilibre s'est construit peu à peu au cours du travail. Cette relation inhabituelle a permis entre professionnelles et familles de changer les regards, marqués par les préjugés, des uns sur les autres. Tous disent avoir appris à « *s'écouter* ».

### Un apport durable dans les pratiques professionnelles

**C**ette expérience a permis aux travailleurs sociaux de conforter un changement de leurs pratiques professionnelles : envisager les personnes sous l'angle de leurs potentialités et non de leurs difficultés, considérer les familles comme des partenaires, travailler sur les représentations et les normes, à savoir dire un peu de soi, privilégier la transparence, partir toujours du principe que chacun a un petit bout de réponse, respecter le cheminement et la temporalité des familles.

Pour beaucoup d'acteurs, cette opération est une victoire dans la mesure où elle démontre que les **familles** sont des **interlocuteurs à part entière** dans la réflexion. Elles peuvent être associées à un travail de longue durée et participer à des rencontres.

### Une action qui ne restera pas sans suites

**D**'autres projets pourraient s'appuyer sur les mêmes bases. Pourtant, rappelle un professionnel de la CAF de St Etienne, « *il faut être vigilant pour que cela reste une réelle action de soutien aux familles, dans une dynamique de développement social local et que cela ne serve pas à mettre en avant l'institution* ». Il s'agit bien de permettre à la parole des familles de s'exprimer dans de bonnes conditions, « *les actions doivent toujours partir de leur volonté* ». Pour les familles militantes elles-mêmes, il est important aussi qu'il y ait une « *continuité* », mais il ne faut pas pour autant « *transposer, répéter* » ce qui a déjà été fait. Il faut rester mobilisé et « *travailler pour un réel changement* ».

En l'occurrence, les suites seront de diverses natures. En effet, l'idée de coproduire un agenda avec les familles pourrait être reprise au sein du Conseil Général sur d'autres thèmes. La CAF souhaite également associer à nouveau les familles aux réflexions menées, notamment pour un projet de réécriture du formulaire de Fonds Logement Unique. Une rencontre avec l'équipe du PDALPD a été proposée au groupe de militants, afin de travailler sur la notion du bien-vivre dans un quartier.

Les militants et alliés d'ATD acquièrent donc, grâce à l'*Agir avec*, un statut de « personnes-ressources » sur le thème de l'habitat. Cette action a permis aux familles de trouver une certaine « *confiance en soi* », pour s'impliquer dans des enjeux qui vont bien au-delà des situations individuelles. Nordine explique : « *Etre entouré, c'est un moyen d'être plus fort* ». Et cette nouvelle force est au service d'une mobilisation solide. Michèle le dit : « *il est important de continuer, tant que les choses ne sont pas débloquées* ». Il importe d'être « *à fond dans ce qu'on fait* », pour « *pouvoir aider les autres, selon nos capacités* ».

#### Rédaction :

Julie Frantz, MRIE - juin/juillet 2004

#### Contacts :

Angèle Babel, CAF de Saint-Etienne : 04 77 49 95 63

Nicole Gautier, Conseil général de la Loire : 04 77 49 91 42

ATD Quart-Monde, Loire : 04 77 46 32 10

## Fiche d'expérience

# Forum Citoyen : Horizon Nord Isère

## Le recueil et la valorisation des réflexions et propositions des habitants comme contribution à la décision

L'association Forum Citoyen : Horizon Nord Isère a conçu, dans le cadre du Contrat de Ville Nord Isère 2003-2004, un projet de consultation des habitants destiné à recueillir des propositions. Il s'agit d'organiser des ateliers destinés à l'ensemble des habitants des cinq communes du Contrat de ville. Pour cela, des ateliers s'adressent spécifiquement aux personnes rencontrant des difficultés importantes dans leur vie quotidienne (emploi, logement, santé etc.) qui sont souvent exclues des mécanismes habituels de concertation. Ces ateliers doivent permettre l'expression libre de la parole des personnes, hors de tout questionnement prédéfini. Pour assurer la logistique de la discussion, l'association a fait appel à la société Support.

### Plusieurs ateliers associant de multiples partenaires

Trois ateliers sont prévus. Le premier atelier s'adresse en priorité aux personnes confrontées à des problèmes importants d'accès aux droits. Le second, constitué de partenaires : associations, missions locales, partenaires sociaux, travaille sur trois thèmes principaux : l'économique, la culture, le social. Enfin, le troisième atelier devra prendre la suite : il s'agit d'ateliers tous publics, thématiques et inter-communaux, qui permettront à ces différentes paroles de se rencontrer. Ces ateliers se traduisent par une production de propositions. Si les constats se limitent souvent à des échanges de paroles sur des situations individuelles, la formulation de propositions a l'intérêt de passer du singulier au collectif. On ne garde que le produit fini : les propositions écrites. Elles seront publiées à l'automne 2004, dans un ouvrage destiné à servir d'aide à la décision au niveau Nord Isère.

### L'exemple de l'atelier du Secours Catholique à Bourgoin

Forum Citoyen s'est adressé, sur chaque commune, en accord avec les collectivités locales, à des interlocuteurs différents. A l'Isle d'Abeau, les participants sont des jeunes travailleurs vivant en foyer. A Bourgoin, ce sont des personnes accueillies par le Secours Catholique. En cours depuis mars 2004, cet atelier regroupe jusqu'à douze personnes, dont la plupart n'ont pas d'emploi. La majorité a son propre logement, seules deux personnes étaient à la rue au commencement des ateliers. Cependant, le thème de l'hébergement d'urgence a été abordé rapidement avec celui du logement, ce qui montre bien que les préoccupations des participants ne sont pas limitées par leurs situations particulières. Le groupe a, ainsi, évoqué les problèmes d'accueil dans les structures d'urgence et la question des relations avec les assistantes sociales qui « ne sont pas faciles ». A partir d'articles de presse, les participants ont pu prendre conscience de la pénurie de logements sociaux, qui suscita de leur part des questionnements : « Peut-on connaître les conditions d'attribution (des logements) ? », « Est-ce que les communes choisissent leur population ? »...

### Déroulement des séances de travail

L'animation des ateliers est assurée par la société Support. Un adhérent de Forum Citoyen est également présent ; ils sont une vingtaine à s'être impliqués dans cette action. Parfois il y a aussi une personne membre de la structure accueillant les participants. A chaque réunion, Serge Garcia, l'animateur, note les paroles des participants.

Comme le précise Marcelle, une habitante qui participe à l'un des ateliers, il le fait « avec nos mots ». Ces écrits forment une fiche de travail, qui sert d'introduction à la séance suivante. Elle permet d'inscrire le travail dans la continuité. Dans cet atelier, expliquent des participants, il n'y a « pas de honte », « pas de gêne » ; l'animateur est « à l'écoute », « même si on fait des fautes, même si la question est complètement à côté ».

### Une expérience enrichissante mais qui présente des limites

Les participants ont apprécié de pouvoir « débattre », ils se trouvent « enrichis » par cette expérience. Grâce à ces ateliers, dit Ghislain, « on existe », « c'est une forme d'opinion », ajoute Marcelle. De manière plus générale, Serge Garcia évoque les transformations qui sont occasionnées par le travail en groupe. Les personnes prennent la parole, tout en apprenant, pour certaines, à écouter et respecter la parole de l'autre. Serge Garcia et la référente du Secours Catholique, qui se réjouissent de ces transformations, regrettent pourtant qu'il soit si problématique pour les personnes rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne d'être reconnues dans leur discours, soit parce qu'elles ont du mal à s'exprimer, soit au contraire parce que, prenant de l'assurance, elles n'apparaissent plus comme représentatives des personnes dites « en difficulté ».

### Des initiatives locales, suite aux « Ateliers Contributions » des habitants

Au-delà d'un enrichissement personnel, on peut parler d'enrichissement collectif pour le groupe qui s'est réuni au Secours Catholique de Bourgoin. En effet, les membres du groupe ont décidé, après la dernière séance de travail, de poursuivre la réflexion et l'action de manière autonome, en se réunissant cette fois autour d'un projet commun : la création d'une *Maison de l'emploi* sur la commune. Il s'agit d'une structure basée sur l'entraide et destinée à la recherche d'emplois atypiques (contrats à temps partiel, à horaires aménagés... c'est-à-dire les seuls qui soient directement accessibles aux personnes porteuses du projet).

L'intérêt de ces ateliers et de leurs prolongements se situe à la fois au **niveau global du territoire Nord Isère** où la réflexion concernant la Communauté d'agglomération peut intégrer les propositions des habitants, sur le **plan local** où des dynamiques citoyennes se sont développées au sein des groupes et sur le **plan individuel** pour les participants qui y trouvent un enrichissement personnel. Pour conclure, ce projet permet à la fois une expression **libre**, hors de tout cadre institutionnel, avec un encadrement **professionnel** des ateliers et une **valorisation** importante des résultats obtenus. C'est l'alliance de ces trois atouts qui fait son originalité.

#### Rédaction :

Julie Frantz, MRIE - juin 2004

#### Contacts :

Forum citoyen : 06 61 11 02 69

Secours Catholique de Bourgoin Jallieu : 04 74 93 51 20

## La parole à... Marie-Odile Novelli <sup>(1)</sup>

### Augmenter l'offre de logements

En axant son exploration sur le logement, la MRIE pointe un des facteurs clé, avec l'emploi, de l'insertion sociale. Les contributions des forces vives de Rhône-Alpes sur le sujet soulignent les difficultés majeures dans ce domaine : l'insuffisance de l'offre, notamment en logements accessibles aux plus pauvres, les discriminations que subissent certains locataires, le déficit de clarté et de concertation dans ce domaine. Autour de la situation de personnes menacées d'oubli sont réunis des acteurs importants de Rhône-Alpes (collectivités territoriales, associations, syndicats...). Une originalité notable de ce travail consiste précisément à associer ceux qui n'accèdent pas aux espaces de décisions et qui sont pourtant les bénéficiaires des politiques publiques. Et c'est bien l'amélioration de leur vie quotidienne qui donne sens à notre action. Le logement ne relève pas des compétences obligatoires des Régions. L'amélioration des conditions d'habitat est pourtant une exigence que se donne le Conseil régional Rhône-Alpes. L'objectif central est de développer l'offre de logements locatifs publics sur les territoires les plus fragiles (certaines zones rurales et certains quartiers urbains) et en direction des publics qui rencontrent le plus de difficultés (les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les plus démunis). Pour tous ces programmes, la Région travaille à impliquer davantage les habitants, à favoriser une baisse des charges locatives (volet Haute Qualité Environnementale) et à mieux maîtriser les coûts de construction par la mise en place de stratégies foncières.

(1) Vice-Présidente du Conseil régional déléguée à la Politique de la Ville, du Logement et de la Solidarité.

## la vie de la mrie

### Animation de la réflexion

#### Connaître avec pour agir ensemble :

La MRIE anime en 2004 la réflexion et l'échange d'expérience autour de la démarche « connaître avec pour agir ensemble ». Cette démarche se caractérise par l'engagement de groupes associant des personnes confrontées à la pauvreté et à la précarité, aux côtés de professionnels ou de militants associatifs, dans des actions citoyennes de lutte contre les exclusions. En réfléchissant ensemble sur la nature et les causes des difficultés rencontrées dans la vie quotidienne, ces groupes développent une expertise nécessaire pour plus d'efficacité et d'équité dans les politiques publiques. En initiant des modes de solidarité fondés sur la réciprocité, ces groupes contribuent aux transformations sociales nécessaires pour un accès de tous aux droits fondamentaux.

Une rencontre régionale, organisée le 3 décembre dernier à Villefontaine (38), a été l'occasion de valoriser des initiatives innovantes menées en Rhône-Alpes et de construire un dialogue entre les groupes qui mènent ces actions, des responsables associatifs et institutionnels ainsi que des décideurs engagés dans la lutte contre les exclusions.

Contact : Vincent Plazy  
vincent.plazy@mrie.org

### Recherche sur l'accès aux droits

Avec le soutien de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale et en partenariat avec Economie et Humanisme, la MRIE a engagé depuis juin 2004 (et jusqu'à mai 2005), un travail visant : - d'une part, à synthétiser et à actualiser les principaux enseignements de ses réflexions sur l'accès aux droits en matière d'emploi et de logement, en relation avec des groupes d'usagers ; - d'autre part, à interroger la démarche du « connaître avec » au regard des enjeux de la lutte contre les exclusions et des critères d'une analyse rigoureuse ; et cela en relation avec des réseaux associatifs ou institutionnels qui se situent dans la même perspective. Ce travail de synthèse et d'analyse méthodologique s'appuiera sur les réflexions engagées dans le cadre des Dossiers Annuels 2003 et 2004 de la MRIE et de la démarche autour du « connaître avec pour agir ensemble ».

Contact : MRIE, tél. : 04 37 65 01 93  
mrie@mrie.org

### Manifestations

« Solidarités, actions sociales. Passer de l'aide au partenariat : et si nous osions vraiment ? », 27 Janvier 2005. Initiative à laquelle la MRIE est associée :

Cette journée a pour objectif de permettre aux participants de vivre un parcours de réflexion, d'échange, d'interpellation et de mobilisation ; un parcours dynamisant et non culpabilisant qui invite à repartir en disant : « Et si j'osais une réorientation de mes pratiques ? ». Cette journée voudrait notamment faire percevoir que la « participation promotionnelle » concerne non seulement le monde associatif, mais aussi les dispositifs de l'action publique et les entreprises.

Lieu : Maison des Associations de Bourg-en-Bresse

Renseignements : Economie & Humanisme, Sandra Marques, tél. : 04 72 71 66 62  
sandra.marques@economie-humanisme.org

### Publications

- « Droit au logement : un habitat de qualité pour tous ? », Dossier Annuel 2004, MRIE, octobre 2004, 20 € (port compris). Commande : MRIE, tél. : 04 37 65 01 94. mrie@mrie.org  
Site internet : www.mrie.org <http://www.mrie.org>
- « Crise du logement et politiques locales de l'habitat. Entre lutte contre le mal logement et recherche d'équilibre territorial », Cahiers du DSU n°40, mai 2004. Commande : CR DSU, tél. : 04 78 77 01 43, fax : 04 78 77 51 79. crdsu@crdsu.org
- « Economie et Humanisme dans le mouvement de la modernité », Hugues Puel, Editions du Cerf, collection « histoire à vif », Paris, 2004
- « L'évaluation participative au service du développement social », Jean-François Bernoux, Edition Dunod, 2004

**mrie**  
Mission Régionale Rhône-Alpes  
d'Information sur l'Exclusion

14, rue Passet - 69007 Lyon - Tél. 04 37 65 01 93 - Fax 04 37 65 01 94  
e.mail : mrie@mrie.org - site : www.mrie.org

Directeur de la publication : Geneviève Decrop

Secrétaire de rédaction : Fatima El Missaoui

Maquette et Impression : iml - 69850 Saint-Martin-en-Haut - Tél. 04 78 19 16 16